

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mercredi 16 octobre 2019

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 16 octobre, a adopté quatre délibérations du gouvernement, adopté 14 arrêtés et examiné 18 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur deux projets de décret.**

### **1. Délibérations du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour deux affaires) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour deux affaires).

### **2. Arrêtés du gouvernement**

**Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel ; et secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel ;**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 11 970 000 francs de subventions non individualisées à plusieurs partenariats d'études et de recherches géologiques :
  - collaboration avec l'IFREMER en géosciences marines : 5 millions de francs pour progresser dans la connaissance des formations géologiques marines de la ZEE et de ses potentialités minérales ;
  - partenariat avec l'ADECAL : 5 millions de francs pour développer un programme d'acquisition de connaissances sur la géologie de la ZEE ;
  - *Atlas hydrogéologique* : BDLISA – Phase 2 - année 2 : 1,5 million de francs pour poursuivre l'implémentation de la base à partir des données acquises sur une ou plusieurs entités hydrogéologiques des secteurs de Koné et Pouembout, qui incluent les massifs de péridotites, une nappe alluviale et la formation des basaltes ;
  - étude de l'Université de Franche-Comté sur les nappes alluviales : 470 000 francs pour l'acquisition de données sur le terrain à travers une campagne d'échantillonnage et de mesures en basses eaux, l'analyse et l'interprétation des données géochimiques pour

évaluer l'alimentation de la nappe alluviale de la Pouembout et de la Koné et la rédaction des fiches techniques pour les deux nappes précitées.

**Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification du règlement financier de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie (CCI). Cette modification, adoptée par l'assemblée consulaire de la CCI le 27 juin 2019, clarifie les règles qui encadrent la souscription d'emprunts. L'instrument dit « floor », qui fait porter un risque illimité au vendeur, est exclus, et les options autorisées, ayant pour effet de réduire le risque associé lors de la souscription d'un emprunt ou de sa renégociation, sont précisées.

**Secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société RSA Luxembourg S.A. pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès pour l'examen du projet de délibération approuvant la convention relative aux modalités de partenariat financier pour le déplacement du marché municipal de la commune de Lifou dans le cadre de la construction de la nouvelle aérogare de l'aérodrome de Lifou-Wanaham ; du projet de délibération portant approbation d'une convention d'assistance technique avec la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) ; du projet de délibération portant modification de la structure des prix du tabac, cigares et cigarettes ; du budget supplémentaire 2019 ; du projet de délibération relative à l'affectation de la taxe générale sur la consommation ; du projet de délibération relative à l'ouverture, à l'ajustement et à la clôture d'autorisations de programme et d'engagement et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles au budget supplémentaire 2019 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé un contrat de financement du pool bancaire Société Générale Calédonienne de Banque et Banque de Polynésie, et a habilité le président du gouvernement à signer le contrat de prêt. Pour assurer le financement de son programme d'investissement 2019, la Nouvelle-Calédonie a prévu à son budget supplémentaire 2019 un volume d'emprunt de 3,56 milliards de francs. Après consultation de différents établissements bancaires, le pool bancaire Société Générale Calédonienne de Banque et Banque de Polynésie a ainsi proposé une offre de crédit pour un montant de 2 milliards de francs.

**Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les épreuves, le programme et les modalités du concours interne d'accès au corps des cadres socio-éducatifs du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie. Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté la délibération n° 338, laquelle dispose notamment que les cadres socio-éducatifs sont recrutés par concours interne. Il appartient désormais au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de déterminer le programme de ce concours.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les épreuves, le programme et les modalités des concours et examen professionnel d'accès aux corps des sapeurs-pompiers relevant du statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux. Le 6 mars 2019, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a modifié la délibération n° 65/CP afin de permettre le recrutement de sapeurs-pompiers relevant du statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux. Il appartient désormais au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de déterminer le programmes de ces concours.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2015-2909/GNC du 15 décembre 2015 (rectifications d'erreurs matérielles) fixant les épreuves, le programme et les modalités des concours internes et examens professionnels d'accès aux corps et grades du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie et de la filière technique des communes de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté le diplôme australien « Bachelor of Event Management », délivré par l'International College of Management de Sydney, à la liste des diplômes assimilés à ceux exigés pour se présenter aux concours permettant l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie. Cette décision fait suite à un avis favorable de la commission consultative d'assimilation des diplômes, titres ou grades étrangers.

**Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais de déplacement (3 millions de francs) d'Élise Huffer, consultante spécialisée dans l'élaboration des politiques culturelles au niveau régional, pour ses missions de conseil et d'expertise – du 4 au 25 février et du 18 mars au 1<sup>er</sup> avril 2019 – dans le cadre des Assises de la culture de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du conseil d'administration de l'Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP). M. Vaimu'a Muliava, suppléé par Christophe Sand, et M. Didier Poidyaliwane, suppléé par Christian Tein, sont désignés en tant que représentants de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2019 de la bibliothèque Bernheim. Elle est arrêtée à la somme globale de

66,5 millions de francs répartie comme suit : 39,4 millions en section de fonctionnement et 27,1 millions en section d'investissement, avec un suréquilibre de 14,2 millions. Le budget global 2019 de la bibliothèque Bernheim ainsi modifié est arrêté à la somme de 614 millions de francs (421,2 millions pour la section de fonctionnement et 193,2 millions pour la section d'investissement). La section d'investissement est votée en suréquilibre de 120 millions. Pour mémoire, le fonds de roulement de l'établissement s'élevait à 150,2 millions de francs au 31 décembre 2018, soit 156 jours de dépenses de fonctionnement

### Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, du suivi du XI<sup>e</sup> FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré 23 nouvelles certifications professionnelles au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie : 20 certifications délivrées par l'État, 2 certificats de qualification professionnelle de branche et 1 certification délivrée au sein du réseau CCI France, représenté par la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (pour l'École supérieure de gestion et de commerce et le centre de formation par alternance). Cette décision fait suite à un avis favorable de la commission consultative de la certification professionnelle.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué les sièges de la commission consultative du travail. Cette commission rend des avis sur tous les projets de texte et les questions concernant les conventions et accords collectifs du travail. L'attribution des sièges arrivant à échéance le 19 octobre 2019, une nouvelle répartition a été proposée, laquelle tient compte de la représentativité des organisations syndicales de salariés et d'employeurs au niveau interprofessionnel et du principe de parité salariés/employeurs.

\* \*  
\*

### Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis cinq avis favorables sur une demande de visa de long séjour et un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a accordé 12 autorisations de travail hors secteur minier.

### Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel portant autorisation d'usage de fréquences délivrée à la société nationale de programme France Télévisions pour la diffusion du service de radio dénommé Nouvelle-Calédonie la 1<sup>ère</sup>.